

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° II-CF951

présenté par

M. Arnaud Bonnet, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

### ARTICLE 42

#### ÉTAT B

**Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	10 000 000	0
Recherche spatiale	0	10 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est déposé sur proposition du Collectif Handicaps.

Lors de sa campagne présidentielle, puis lors de la Conférence National du Handicap, le candidat Emmanuel Macron s'est engagé à faire accélérer la recherche scientifique, notamment sur les handicaps rares et psychiques.

Des fonds supplémentaires doivent impérativement être alloués pour soutenir la recherche sur le handicap.

L'Institut pour la recherche en santé publique (Iresp) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont identifié plusieurs domaines de recherche où les travaux restent rares ou incomplets tels que l'évaluation, la tarification, la connaissance des publics ou encore les alternatives à l'établissement.

Il est évident que la recherche ne peut avancer sans financement. C'est la raison pour laquelle le présent amendement propose d'augmenter les crédits à hauteur de 10 millions d'euros (AE et CP) du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires".

Dans l'objectif de respecter les règles de recevabilité financière, il est proposé de déduire de l'Action 01 du programme 193 "Recherche spatiale" pour un montant qui correspond à 10 000 000 d'euros. Il s'agit ici simplement de respecter le principe de recevabilité financière, les auteurs de cet amendement n'ont nullement l'intention de réduire les crédits de ce programme, c'est pourquoi ils appellent le Gouvernement à lever ce gage.